

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

VILLE D'ORLEANS

Conseil Municipal du 10 Novembre 2022

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
1) Le contexte national.....	4
2) Projet de loi de finances 2023 : volet collectivités territoriales	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2023.....	5
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal).....	5
A) Les recettes de fonctionnement	5
A1) La fiscalité directe locale.....	5
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)	7
A3) Les dotations communautaires	7
A4) Les autres recettes	8
B) Les dépenses de fonctionnement.....	8
B-1) Les charges de personnel.....	9
B-2) Les charges de gestion	10
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	11
C) La charge de la dette	11
D) Un effort d'autofinancement maintenu.....	11
2) Les orientations en matière d'investissement	11
A) Un effort d'investissement de 35 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,6 M€ de fonds de concours versés par la ville ...	11
B) Attribution de compensation d'investissement	12
C) Les recettes définitives d'investissement.....	12
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA	12
C-2) Les subventions d'équipement attendues	12
C-3) Les amendes de police.....	12
C-4) Les taxes d'urbanisme	12
C-5) Les cessions d'actifs.....	12
3) Les orientations en matière d'endettement.....	13
Partie 3 - Orientations budgétaires 2023 par politique publique.....	15

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint : évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, flambée des coûts de l'énergie et hausse historique des taux d'intérêts.

Malgré cela, grâce à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités politiques : la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2022 (11,8 M€), le budget 2023 propose 35 M€ d'investissements au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir.

Pour le Maire
Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte national

Croissance et inflation prévisionnelles

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques de septembre 2022, la Banque de France prévoit que la croissance du PIB serait limitée à 2,6 % en 2022 pour reculer dans une fourchette estimée entre -0,5 % et +0,8 % pour 2023 avant d'amorcer une reprise timide à 1,8 % en 2024.

Par ailleurs, la Banque de France anticipe que l'inflation totale (IPCH) s'élèverait à 5,8 % en 2022 pour s'ensuite osciller dans une fourchette comprise entre +4,2% et +6,9% en 2023 pour revenir à 2,7 % en 2024.

2) Projet de loi de finances 2023 : volet collectivités territoriales

A ce stade des discussions, le projet de loi de finances 2023, prévoit des mesures de soutien des collectivités avec une évolution de l'enveloppe normée de DGF sans pour autant que les détails de répartition soient connus de manière précise.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2023

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

Dans ce contexte, le budget 2023 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment pour ce qui concerne les dépenses énergétiques pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir malgré l'instabilité de l'environnement économique et financier.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 11,5 M€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 179 M€.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Impôts ménages (yc rôles)	87,9 M€	96,3 M€	8,4 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,6 M€	25,9 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,2 M€	2,5 M€	0,3 M€
Droits de mutation	4,5 M€	5,0 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,9 M€	32,4 M€	1,4 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	167,6 M€	178,6 M€	11,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	167,6 M€	179,0 M€	11,5 M€

L'évolution des recettes est principalement issue des recettes de fiscalité. Ces dernières sont anticipées à + 7 % (sans augmentation des taux et par le seul effet de l'évolution indiciaire des bases fiscales) par rapport aux recettes notifiées 2022, qui se sont elle-même améliorées de 2,3 M€ par rapport au budget primitif 2022.

Les autres évolutions sont détaillées dans la suite du rapport.

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2023. L'évolution du produit fiscal 2023 résultera de la seule évolution indiciaire des bases fiscales

A noter : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2023.

L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2023 à 7 %.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 7 %.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2023

En matière de taxe foncière : le taux de 48,37 % (29,81 % taux communal historique + 18,56 % taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il restera inchangé en 2023.

Il est rappelé également que les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

En matière de taxe d'habitation : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de 20,99 % inchangé depuis 1996 et désormais figé.

Le produit fiscal attendu en 2023

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2023 est estimé à 96,140 M€ :

- Taxe foncier bâti 92,653 M€
- Taxe d'habitation 3,406 M€
- Taxe foncier non bâti 0,081 M€

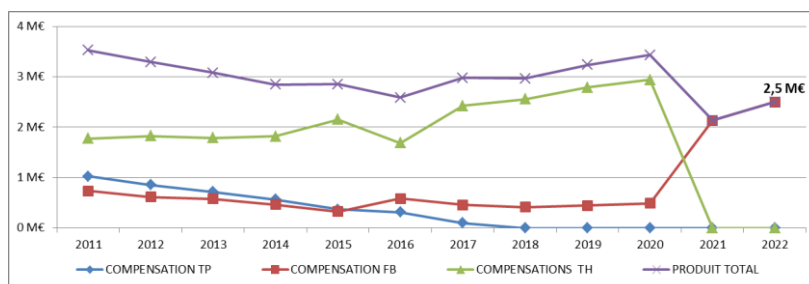
Les rôles supplémentaires, destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables sont anticipés à 0,200 M€.

A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2022, pour s'établir à 2,5 M€.

Sur la période de 2002 à 2022, les compensations fiscales ont diminué de 60 %, soit une baisse moyenne de 7 % par an étant précisé que les compensations de taxe d'habitation sont désormais intégrées dans le coefficient correcteur issu de la réforme de la taxe d'habitation lui-même intégré au produit de taxe foncière.

En 2023, les compensations fiscales correspondront à une compensation sur le foncier bâti de 2,5 M€.



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution de 7 % soit + 6,104 M€ par rapport au produit estimé 2022 (92,7 M€).

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimé 2022	BP 2023	Evol° BP 23 / estimé 22	Evol° BP 23 / estimé 22
Impôts locaux (TH/TF)	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	87 665	90 036	96 140	7%	6 104
Compensations	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 500	2 500	0%	0
Rôles compl. / suppl.	556	311	376	365	758	565	451	319	200	200	0%	0
Prod. Fiscal élargi	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 736	98 840	7%	6 104

A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement attendue en diminution de 0,2 M€ pour 2023.

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,3 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,4 M€	5,7 M€	5,7 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							0,1 M€	0,1 M€	
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,9 M€	26,1 M€	25,9 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-28%	-27%	-28%
Perte de recette / an / N-1		- 1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an		- 1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-10,5 M€	-10,2 M€	-10,0 M€	-9,8 M€	-10,0 M€

En 2022, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+ 0,2 M€).

A ce stade, les modalités de distribution/éligibilité de l'enveloppe supplémentaire de DGF annoncée en loi de finances ne sont pas connues de manière certaine.

Dans ce contexte et par prudence, la DGF 2023 est anticipée en diminution de 0,2 M€, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Ainsi, au budget 2023, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,9 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,3 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5,7 M€

A3) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2023, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

Il est précisé que ce montant pourrait évoluer en cours d'exercice compte tenu des débats et décisions en cours sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron de la Ville d'Orléans.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

A ce stade de la préparation du budget 2023, la dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2022 et inchangée depuis 2008.

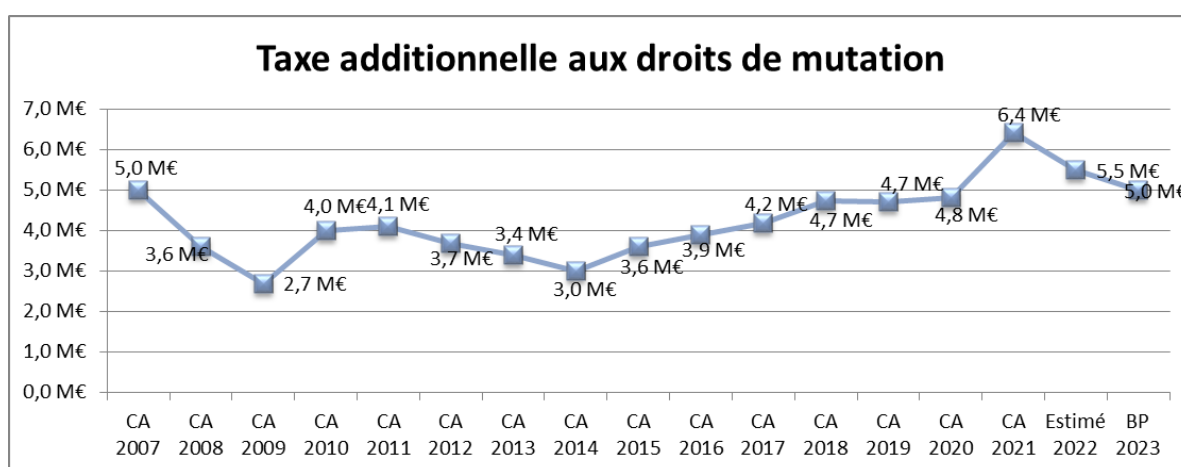
A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier favorable (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier était reparti à la hausse et les recettes constatées revenues à leur meilleur niveau.

En 2022, les droits de mutations resteront à un niveau élevé estimé à 5,5 M€, après des recettes 2021 exceptionnellement élevées (6,5 M€) avec un effet de rattrapage des droits liquidés sur les mutations intervenues en 2020 et dont l'instruction a été retardée par les périodes de confinement.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2023 seront proposées pour 5 M€ en évolution de 0,5 M€ par rapport au budget primitif 2022.



A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (+ 1,4 M€) par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse de 0,9 M€ qui se compose en 0,400 M€ correspondant pour partie à l'évolution tarifaire des abonnements au 1^{er} septembre 2022 et pour partie au retour progressif au niveau de recettes de 2019 et 0,500 M€ correspondant au projet d'extension du stationnement payant à l'horizon de septembre 2023
- La évolution de 0,3 M€ de la recette de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition du CCAS et correspondant à l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires
- L'augmentation de 0,1 M€ des recettes d'études et de fouilles réalisées par le service archéologique municipal d'Orléans
- L'augmentation de 0,1 M€ de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (entretiens et réparations désormais éligibles au FCTVA)

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de +2 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges limitées sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes réglementaires sur la masse salariale
- la flambée des prix des fluides (électricité, gaz notamment)
- la hausse des taux d'intérêt

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 10,3 M€. A périmètre constant (hors Festival de Loire 2023), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 9 M€ par rapport au budget primitif 2022. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Charges à caractère général	33,7 M€	36,7 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes	23,2 M€	23,8 M€	0,6 M€
Charges de personnel	81,1 M€	85,8 M€	4,7 M€
<i>Dt services communs</i>	8,7 M€	9,6 M€	0,9 M€
Frais financiers	1,9 M€	2,5 M€	0,6 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	141,4 M€	150,5 M€	9,0 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	142,0 M€	152,4 M€	10,3 M€

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent principalement à l'évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie étant précisé que ces évolutions ont conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2022. Le coût pour la Ville de l'évolution annoncée des coûts de l'énergie, notamment sur la gaz et l'électricité a été estimé à environ 3 M€, cette évolution sera néanmoins contenue à 2,2 M€ grâce aux décisions fortes en matière de sobriété énergétique (notamment fermeture du bassin nordique les mois d'hiver) évaluées à 0,8 M€.

B-1) Les charges de personnel

Hors mesures exogènes, la collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale. Les augmentations réglementaires ont un impact sur la masse salariale à hauteur de 2,1 millions d'euros pour 2023 par rapport à 2022. Elles se composent de la valeur du point, du Glissement-Vieillesse-Technicité, de l'instauration de l'indice minimum, de la réforme des catégories B, de la prime SEGUR, de l'augmentation de la contribution transport et de la prévision d'augmentation du SMIC.

Par ailleurs, cette année, la revalorisation sur le régime indemnitaire des agents se poursuit. Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2023 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires et remplacements temporaires.

	BP 2022	Atterrissage 2022	BP 2023
Budget principal Ville d'Orléans	81 097 582 €	83 290 382 €	85 820 377 €

Au 30 juin 2022, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2022	1 802	1 491,83	130	119,28	1 932	1 611,11	41	45,31	1 973	1 656,42

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2021) :

- Traitement de base : 37 192 904 €

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :	454 964 €
- Régime Indemnitare (RI) :	5 045 386 €
- Avantages en nature :	84 039 €
- Heures supplémentaires :	704 679 €
- Vacations :	2 149 717 €
- Prime de fin d'année :	1 537 438 €

B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2023 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2022 en dehors des évolutions subies (flambée des coûts de l'énergie notamment) avec une ambition volontariste en matière de sobriété énergétique pour limiter autant que faire se peut l'impact de l'inflation.

Ainsi, les charges de gestion évoluent globalement de 5 M€ par rapport budget primitif 2022 (année hors Festival de Loire) et sont en hausse (+ 3,6 M€) à périmètre constant (hors Festival de Loire).

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Charges à caractère général	33,7 M€	36,7 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes	23,2 M€	23,8 M€	0,6 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Charges de gestion	57,4 M€	62,4 M€	5,0 M€

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 3 M€) s'explique principalement par :

- Le coût des énergies pour + 2,129 M€ (cette évolution devait atteindre théoriquement près de 3 M€, des mesures fortes et volontaristes de sobriété énergétique conduisent à réduire l'augmentation de 800 M€, avec notamment la fermeture du bassin nordique pendant les mois d'hiver)
- Le Festival Pianopolis pour 0,291 M€ (l'écart étant compensé par des recettes nouvelles)
- Le coût de fonctionnement du centre Aqualudique de l'O + 0,389 M€
- Le coût de fonctionnement du Centre Nautique de La Source + 0,289 M€
- La hausse des taxes foncières sur les bâtiments propriété de la Ville pour + 0,174 M€
- Des études et fouilles du service archéologique de la Municipalité d'Orléans pour + 0,136 M€
- Le coût de la DSP stationnement sur voirie pour + 0,122 M€
- Diverses dépenses pour le Muséum d'Orléans pour +0,086 M€ avec notamment une hausse du coût d'exploitation (+ 0,022 M€) et des marchandises pour la vente en boutique (dépenses équilibrées par des recettes)
- Des prestations supplémentaires pour l'entretien des espaces verts des cimetières pour + 0,050 M€

Compensée par :

- La réduction à titre exceptionnel cette année de l'entretien et la gestion des bâtiments municipaux pour - 0,292 M€ sur un total de 1,590 M€ soit environ 20%
- L'arrêt du festival Eté Essentiel pour - 0,233 M€
- La réduction de dépenses de fleurissement pour l'année 2023 : - 0,190 M€ (les colonnes végétales rue Jeanne d'Arc ne seront pas réinstallées en 2023 et le fleurissement du perron de la Mairie d'Orléans sera revu à la baisse)

L'évolution des autres charges de gestion courantes à périmètre constant (+ 0,6 M€) s'explique principalement par :

- La subvention complémentaire versée au CCAS pour + 0,200 M€
- Les bourses pour les athlètes au titre de la préparation pour les JO 2024 pour + 0,124 M€
- La subvention versée à l'association Beauval Nature dans le cadre de sa mission de préservation du milieu naturel, de protection des espèces animales et végétales et d'accompagnement des études scientifiques à travers le monde + 0,050 M€
- Les indemnités versées aux élus pour + 0,040 M€ (correspondant strictement à l'évolution du point d'indice)

- Les subventions versées au titre de la santé avec + 0,050 M€ pour l'aide à l'installation de nouveaux médecins et 0,150 M€ versés aux étudiants en médecine dans le cadre du protocole d'accord signé avec la faculté de médecine de Zagreb
- Les subventions versées à l'association Ligue Protection des Oiseaux (L.P.O) du Centre Val de Loire pour + 0,010 M€ et à l'association Ligue Protection des Oiseaux (L.P.O) Nationale pour + 0,010 M€

De manière générale, s'agissant des subventions au secteur associatif, elles sont, à ce stade, proposée en stabilité. La Mairie se réservant le droit d'étudier au cas par cas et le cas échéant, de réviser les montants qui seront attribués en 2023.

B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2023, en stabilité par rapport au budget 2022.

C) La charge de la dette

L'endettement raisonné de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement. Ceci dit, la hausse brutale, rapide et peut être durable des taux d'intérêts conduit à une évolution de ce poste pour le budget 2023.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Frais financiers	1,9 M€	2,5 M€	0,6 M€
Frais financiers	1,9 M€	2,5 M€	0,6 M€

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer le financement des investissements en limitant le recours à la dette.

Le budget 2023 poursuit un objectif de maintien de l'autofinancement brut avec 23,1 M€ y compris Attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole (3,6 M€) et un autofinancement net de 12,5 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2016 :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Crédits ouverts 2022	Projet de budget 2023
Autofinancement brut*	26,0	19,2	24,4	21,4	23,4	23,0	21,9	22,6	23,1
Autofinancement net	13,8	6,6**	11,2	10,5	12,8	11,8	11,1	11,8	12,5

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

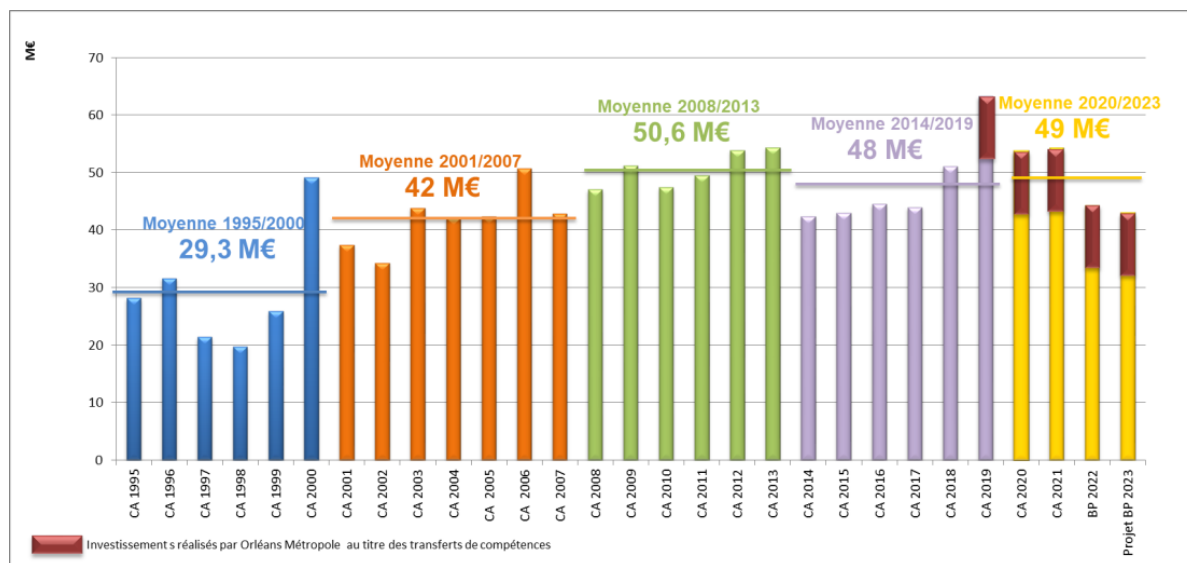
2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement de 35 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,6 M€ de fonds de concours versés par la ville

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2023, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 34,9 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€) auxquels s'ajoutent, 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public financés à

hauteur de 2,6 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).



B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés en 2019 par la CLECT, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2023, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2022, le produit est évalué à environ 3,7 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2022.

C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendues à hauteur de 0,7 M€ et concernent principalement le centre de santé municipal (0,4 M€), les terrains de sports de proximité (0,1 M€), l'acquisition et la restauration d'œuvres dans les musées (0,1 M€).

C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

0,431 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans Métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C-4) Les taxes d'urbanisme

Depuis 2019, la taxe d'aménagement est perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes membres.

Pour 2023, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,650 M€ et repose sur les permis de construire attribués en 2021 et 2022.

C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement. Dans

ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2023, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,3 M€.

3) Les orientations en matière d'endettement

A) Encours au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 90,2 M€.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dette bancaire au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€	76,2 M€
Dette non bancaire (PPP)			11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€	14,0 M€
Encours de dette au 31/12	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€	90,2 M€
Dette par habitant en €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €	719 €	729 €	760 €
Dette/hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €	1 112 €	1 093 €	1 106 €	NC
% Encours / RRF - Orléans	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%	48,9%	52,2%	52,1%
% Encours / RRF Strate	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%	81,70%	80,40%	81,90%	NC

Avec une dette de 760 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 106 €/ habitant - source DGFIP 2021).

Evolution de la dette

Fin 2021, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 76,2 M€. A cette même date, la dette est constituée de 46 % de prêts à taux fixe et de 54 % de prêts à taux variable.

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,1 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

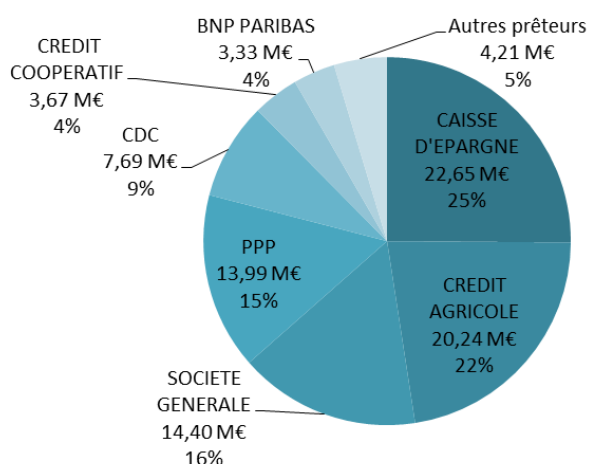
Evolution de la dette non bancaire (PPP)

Fin 2021, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 14 M€.

Taux moyen de la dette

Le taux moyen payé en 2021 s'est établi à 1,15 % contre 1,27 % en 2020.

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31/12/2021



Capacité de désendettement 2021 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 2,8 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

B) Encours au 30/09/2022

Au 30 septembre 2022, la dette de la Ville d'Orléans correspond à 34 emprunts souscrits auprès de neuf établissements bancaires.

L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (46 %) et taux révisable (54 %), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,64 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 7 mois.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Au 30 septembre 2022, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.

C) Encours estimé au 31/12/2022

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2022 à 13,2 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2022 autour de 77 M€. L'emprunt souscrit à taux fixe en 2022 conduit à une répartition 49 % taux fixe et 51 % taux variable

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2022.

D) Stratégie pour 2023

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€.

Partie 3 - Orientations budgétaires 2023 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2023, dans le respect des fondamentaux de l'action municipale.

Si un certain nombre de compétences ont été transférées à la métropole depuis 2017 comme l'espace public ou l'urbanisme, la ville reste un acteur majeur de la vie locale et l'interlocuteur privilégié des orléanais. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et des personnes en difficulté en développant des services adaptés à leurs besoins afin que chacun puisse trouver toute sa place.

Environnement et qualité de vie, éducation, santé, solidarité et parentalité, prévention et sécurité, culture, sports et loisirs sont nos principaux axes d'intervention. Le cadre de vie est essentiel et l'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue et où l'on se sent en sécurité.

Dans cet esprit, les principaux axes stratégiques déclinés ci-dessous permettent à Orléans d'être au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition écologique.

Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur de chacune des politiques publiques de la Ville d'Orléans avec ce double objectif :

- œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des Orléanais en préservant leur environnement,
- agir au niveau local sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence écologique et climatique.

La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans le cadre des Assises de la transition, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, dans le prolongement de l'adoption par Orléans Métropole de son plan d'actions en faveur de la transition, la Ville d'Orléans souhaite également disposer de sa propre feuille de route sur le périmètre de la majorité de ses différentes compétences.

Il s'agit de contribuer à diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique du territoire et à mettre en place les dispositions nécessaires à son adaptation au changement climatique.

Pour cela, Orléans porte l'ambition de devenir une ville décarbonée et engage le déploiement volontariste d'un plan de solarisation de son patrimoine (déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture, en ombrière de parking et au sol). Elle poursuit également l'optimisation des consommations énergétiques et encourage la sobriété des usages dans ses bâtiments ou ses déplacements

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa Réserve communale de sécurité civile, l'actualisation de son Plan communal de sauvegarde, de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le déploiement du système d'alerte des populations.

En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains de la carrière du Faubourg Saint Vincent permettra d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement (0,100 M€).

Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé le financement d'un poste de commandement de crise à hauteur de 155 000 €.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important. La Ville d'Orléans continue à végétaliser l'espace public pour la rendre moins minérale et à créer des îlots de fraîcheurs pour le bien être des habitants. Elle développe également les économies d'eau par le choix d'espèces adaptées et une optimisation de l'eau pour l'arrosage et le lavage. Le dispositif zéro pesticide contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

Début 2019, la Ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en

œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien selon une approche différenciée en fonction des sites concernés. Des expérimentations permettent de tester de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité et de contribuer à adapter nos façons de faire au changement climatique.

La gestion de l'animal en ville relève des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique. La Ville d'Orléans alloue une subvention à l'Association de Protection des Chats Libres d'Orléans pour l'identification et la stérilisation des chats errants. La Ville met aussi en place un système de préfourrière 24h/24 et 7j/7.

Aux actes concrets, la connaissance et la prise de conscience des enjeux du développement durable est indispensable si l'on veut réussir la transition écologique. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public dès le plus jeune âge et afin de donner des clés pour agir aux habitants et des agents par la mise en place d'une Ecole interne des transitions.

Une ville qui se co-construit avec ses habitants

Une ville est au service de ses habitants. Pour se développer, elle doit veiller à impliquer le plus grand nombre. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes des citoyens et il est important, aujourd'hui, de développer de nouvelles formes de démocratie participative.

- La participation citoyenne et la vie des quartiers

Ce budget trace le souhait d'améliorer encore la relation aux usagers.

En investissement, les projets inscrits pour proposent notamment :

- un maintien à 0,300 M€ du budget dédié au **budget participatif** pour 2023 avec le lancement d'une nouvelle édition au premier semestre.
- un maintien du budget à hauteur de 0,500 M€ consacré à la **réalisation d'aménagements de proximité dans les quartiers**, étudiés dans le cadre du dispositif « revue de projets » suite à des demandes des habitants, des groupes Orléans Proximité ou des élus de quartier. Ce budget finance plus de 100 projets d'aménagement en moyenne par an permettant d'améliorer le quotidien des orléanais. Il a été transféré en gestion au Pôle d'Orléans.
- un maintien du budget lié au renouvellement de petits matériels pour les services à hauteur de 0,001 M€.
- **la création et la pose de vitrophanies** sur deux mairies de proximité pour 0,020 M€ dans la perspective de donner une identité commune à toutes les mairies de proximité afin qu'elles soient facilement identifiables dans leurs quartiers.

En fonctionnement, les dépenses concerneront notamment :

- la participation et la mobilisation des habitants et l'animation dans les quartiers (réunions Orléans Proximité, ateliers, distribution branches de sapins, Clean Walk...), et au fonctionnement de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale qui porte la politique de proximité au sein des quartiers. Ses missions consistent à :
 - Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
 - Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
 - Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
 - Accompagner les instances de participation citoyenne, proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de services ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.
- la communication et la maintenance/assistance de la plateforme numérique de participation citoyenne.
- des subventions versées à des associations animant les quartiers : comités des fêtes, corporation St Fiacre et comités de quartier.

L'objectif est de faciliter la vie des orléanais en leur proposant des services au plus près de chez eux et en les incitant à participer à la vie de leur quartier. Ainsi les orléanais peuvent s'impliquer de manière très concrète en réalisant eux-mêmes certaines actions grâce à ces dispositifs.

Une ville bienveillante avec les familles

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. Elle favorise entre autres le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

- **Education**

La politique éducative pour l'année 2023 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- Une évolution des effectifs à la baisse qui se confirme,
- Les enjeux de la transition qui seront au cœur de nombreux projets (lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation, développement des déplacements doux)
- Des dépenses particulièrement impactées par la hausse des coûts au niveau des transports, des denrées alimentaires, des produits d'entretien, et des fournitures scolaires.

En investissement la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers :

- rénovations d'écoles sous l'angle de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'amélioration du bien-être des élèves (école et accueil de loisirs du Chatelet, accueil de loisirs des Capucins),
- réaménagement des cours pour y créer des îlots de fraîcheur permettant de combiner des réaménagements complets pour les cours les plus abimées déjà repérées et des îlots oasis dans d'autres fortement exposées au soleil (école maternelle Pasteur).

- **La santé**

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

En 2023, le pôle santé de la rue A Gault pourra entrer en fonctionnement.

Les actions de prévention, en partenariat avec le tissu associatif et institutionnel et l'appui du CCAS seront poursuivies et favorisées dans le cadre du contrat local métropolitain de santé (Orléans mettra à l'honneur le sport santé).

Les actions en direction des internes et en direction des professionnels de santé, notamment avec l'aide à l'installation, seront renforcées.

L'offre de formation locale en santé, en direction des étudiants, initiée en 2022, sera appuyée par l'association Orléans Loire en Santé et la transformation du CHRO en CHU.

De plus, l'accueil de colloques et la campagne de communication à l'échelle de la Métropole, pour faire connaître ses atouts, seront poursuivis.

- **La politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées**

Les actions seront poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs avec un regard attentif sur les effets de la crise énergétique comme économique sur la population.

La subvention versée au CCAS est proposée en augmentation de 0,200 M€ et permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises et l'opération Ukraine : petite enfance (faciliter l'accès aux différents modes d'accueil, maintien d'une haute qualité de service, accompagnement des pratiques professionnelles dans le cadre du projet éducatif, alimentation ...), les aînés avec comme fil conducteur le lien social, en développant à la fois des actions de proximité (présence sur les marchés, programme d'animation ...) et des outils numériques (senior connect), les attributions d'aides avec un règlement plus adapté aux besoins actuels, la prévention santé, le handicap et la Réussite Educative et Parentalité.

Autant d'actions qui œuvrent pour le bien-être de tous et font en sorte qu'Orléans demeure une ville humaine et de proximité.

Concernant la politique handicap, la Mairie poursuit ses travaux de mise en accessibilité (Ad'aps - Agenda Programmé de mise en accessibilité des bâtiments communaux) avec une enveloppe de 0,4 M€ proposée au budget 2023, à laquelle s'ajoute, évidemment, la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des rénovations portées par la Mairie.

Grâce au travail partenarial réalisé avec les associations, le déploiement des services pour améliorer le quotidien se poursuit : après Accéo permettant une communication en Langue des Signes avec les services municipaux, la mise à disposition de fauteuils roulants, la traduction en braille des formulaires et des plaquettes d'information, la Mairie développe un parcours favorisant l'accessibilité grâce au numérique.

Enfin, s'agissant des actions relatives à la politique de la ville, la Mairie, dans le cadre du contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, soutiendra des actions à destination des publics des quartiers prioritaires.

Pour mémoire, les actions de prévention éducative sont assurées par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

Pour ses actions en faveur de la jeunesse, la Mairie s'appuie sur un tissu associatif fort et porte des projets pour les jeunes et par les jeunes, en concertation/collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes)
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants)
- Soutenir la jeunesse de notre ville (le talent, l'engagement)

Ainsi, 2023 verra de nouvelles éditions de la Soirée Jeunes Talents et du Festival Hip Hop.

Les subventions dédiées aux associations jeunesse convention, qui contribuent au dynamisme de la jeunesse et au renforcement du lien social, seraient maintenues à leur niveau de 2022.

- Le soutien de la pratique sportive

La Ville d'Orléans continue sa transformation en ville sportive tant pour la famille que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements sportifs de proximité et accompagnement des clubs amateurs).

A deux ans des Jeux Olympiques Paris 2024, la ville se positionne également pour aider ses athlètes à se préparer et pour accueillir des délégations étrangères dans ses équipements et particulièrement ceux labellisés Centre de Préparation aux Jeux ainsi que l'accueil d'événements sportifs importants à dimension internationale.

Après des années fortement impactées par les mesures sanitaires restrictives pour les pratiques sportives, les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La poursuite de la préparation des JO 2024 : l'accompagnement des athlètes olympiques et de haut niveau pour leur donner les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,

- Le développement d'une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, le soutien aux enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, par des événements différents et attractifs,
- Le soutien aux clubs sportifs par la mise à disposition des équipements sportifs et sites de pratique ainsi que l'aide à la mise en place d'actions de développement et de promotion du sport à destination du plus grand nombre, notamment dans le cadre de conventions d'objectifs,
- L'amélioration du service à l'usager et son adaptation aux nouvelles attentes et nouveaux besoins des familles, notamment l'axe sport-santé bien être et l'amélioration continue des équipements sportifs.

Parmi les projets d'envergure d'investissement :

- La poursuite du programme de réalisation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers de l'ensemble de la ville (aire de fitness, beach volley, basket 3X3, futsal extérieur...),
- La poursuite de la rénovation et de l'amélioration énergétique des bâtiments sportifs.

Une ville attentive à la tranquillité publique

La sécurité et la prévention sont deux piliers de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais.

Les moyens seront à nouveau donnés aux équipes de police et de prévention afin d'assurer leurs missions avec efficacité.

La police municipale a pour missions prioritaires la lutte contre les incivilités et la lutte contre la délinquance. Elle veille à la sécurité des Orléanais. Sa présence sur le terrain est une priorité pour 2023, dans un but notamment dissuasif.

La sécurisation des espaces publics a pour corolaire de proposer une ligne budgétaire accrue pour la remise en état des dispositifs de sécurité dans les bâtiments publics municipaux. Ceci constitue le volet d'un programme pluriannuel de travaux.

Les dépenses de fonctionnement du budget de la police municipale couvrent le fonctionnement du service (vêtements de travail, fournitures pour les équipes, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).

En investissement, une nouvelle enveloppe est proposée pour poursuivre la sécurisation des bâtiments publics. Les autres postes de dépenses concernent l'acquisition et l'installation de caméras, le remplacement des véhicules et leur entretien, l'acquisition de matériels et équipements.

La Prévention de la délinquance et la Médiation : L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine et contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

Une ville qui poursuit son embellissement

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuivra en 2023. Une attention particulière sera également portée à l'entretien de l'espace public.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

Le budget resté municipal dédié à l'espace public concerne :

- Les espaces verts communaux (parcs et jardins / Espaces attenants aux bâtiments publics) : fournitures/prestations/matériel/consommation d'eau pour l'arrosage
- Le fleurissement étant précisé qu'en 2023 les colonnes végétales ne seront pas réinstallées
- L'entretien des arbres dans les parcs et jardins communaux
- Les travaux d'embellissement ou de création des parcs et jardins
- Le concours de roses
- L'entretien des aires de jeux
- L'entretien et le traitement des fontaines
- La MADS descendante pour les prestations réalisées par la métropole pour le compte de la ville
- La gestion des décorations de Noël
- Le concours de roses

Et le budget d'investissement comprend quant à lui des dépenses récurrentes (espaces verts des parcs et jardins, entretien des fontaines) et les travaux d'aménagement du parc Sanitas et l'offre de concours rues Courtenay et Evêché.

- Redynamiser le commerce de proximité

Soutenir la stratégie de développement et d'aménagement commercial et restructurer et dynamiser les polarités commerçantes dont les Halles Châtelet.

Le projet de budget 2023 prévoit notamment :

- De poursuivre la réflexion sur la restructuration et la rénovation des Halles Chatelet dans le cadre d'une opération d'aménagement commercial sur le secteur avec parallèlement la poursuite d'acquisitions foncières. Réalisation des travaux VRD en vue de l'installation des Halles provisoires le temps des travaux.
 - La réflexion sur la faisabilité opérationnelle d'un scénario de transformation du site de la galerie marchande Madeleine Rive de Loire
 - La gestion des changements d'enseignes voire d'activités à travers les demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention de la Ville lorsque la diversité commerciale se réduit ; notamment par la préemption puis la rétrocession pour redynamiser des secteurs comme les secteurs Carmes, Bourgogne, Madeleine... et bientôt sur d'autres secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.
 - Le renouvellement de l'animation du centre-ville et des polarités dans les différents quartiers de la Ville avec les commerçants et leur association (Vitrines, braderies, événements divers ...) et l'accueil des artisans d'art dans les locaux communaux,
 - Le soutien à la commercialisation, la recherche de nouvelles enseignes et d'investisseurs,
 - La gestion dynamique des marchés de plein air
- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement se poursuivra en 2023 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la ville.

En investissement pour 2023, il convient de poursuivre la réalisation des différentes opérations d'aménagement communales en cours sur le territoire de la Ville notamment avec les 9 ZAC communales dont 4 en voie d'achèvement (ZAC Sonis, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et ZAC des Halles 2), 5 ZAC en cours (ZAC du Clos de la Fontaine, ZAC Bourgogne, ZAC Carmes Madeleine, ZAC du Fil Soie et ZAC Jardin du Val Ouest).

Ainsi au fil des quartiers, de nombreuses opérations sont en cours.

ZAC Carmes Madeleine : il s'agit de poursuivre la réalisation de cette ZAC nouveaux logements, commerces, réalisation d'un jardin au cœur de la ZAC de 2 000 m².

Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation de l'Université (Faculté de Droit, Gestion et Economie) qui relève de la compétence de la Métropole.

ZAC Bourgogne : réalisation d'un jardin des senteurs qui permettra au public de découvrir un parcours olfactif avec des essences végétales diversifiées, odorantes et colorées. Une aire de jeux pour enfants y sera également aménagée.

Secteur Saint Marceau : Enfin la poursuite de l'opération de ravalement de façades permettra de continuer de mettre en valeur le patrimoine orléanais et de contribuer à l'embellissement de la Ville.

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la Ville, les besoins liés aux opérations, aux équipements et aux diverses politiques publiques sont évalués.

Parallèlement, des recettes avec une estimation prudente correspondent à la poursuite de la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront.

Une ville culturelle et animée

La sortie de la crise sanitaire a montré combien les pratiques des publics avaient évolué ; la crise économique qui s'en suit fait craindre au monde de la culture de ne pouvoir retrouver en 2023 le niveau de fréquentation habituel de nombre d'événements culturels. Il est plus que jamais essentiel d'affirmer une politique culturelle où le rôle de la Ville d'Orléans sera d'aller chercher tous les publics et de faciliter le dialogue avec les acteurs culturels, quel que soit leur échelle, pour les aider à répondre aux enjeux post-Covid. La politique culturelle de la Ville est non seulement ambitieuse, par les moyens alloués et la diversité de l'accompagnement, mais également résolument combative grâce à des grands projets structurants de sa politique d'investissement qui permettra la rénovation du conservatoire et la création d'une nouvelle SMAC durant le mandat.

- La culture, vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2023 poursuit un mandat placé sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés.

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs continueront à être encouragés tout au long du mandat.

Les Voix d'Orléans, événement désormais axé autour des Femmes combattantes, s'intéressera en 2023 aux combats des femmes dans le Sport ; le sujet fera écho aux actions qui fédèrent les énergies et l'intérêt du public dans la perspective des JO 2024.

Une montée en puissance du Loire Art Show, festival d'Arts Urbains auquel le public montre d'année en année un intérêt croissant (20 000 visiteurs pour l'édition 2022), est également prévue en 2023.

Depuis 2020, la Ville s'est mobilisée auprès des acteurs culturels durant les années fortement impactées par la crise sanitaire par le biais d'un fonds de soutien à l'emploi artistique de 0,250 M€ créé en 2021 et un programme culturel et artistique ambitieux, dont la mise en œuvre du festival Été Essentiel.

En 2023, l'Été Essentiel cédera sa place à PIANOPOLIS, festival unique en France qui proposera, pendant plusieurs jours, des concerts et spectacles autour du piano, dans l'espace public et les lieux patrimoniaux, pour se terminer par de grandes soirées au Campo Santo ; il mêlera ainsi des présentations amateurs et des concerts de grands artistes internationaux, dans des formats libres d'accès ou payants.

Le budget de subventions serait maintenu à son niveau de 2022 et sera attribué avec transparence, aux projets répondant aux critères de proximité avec le territoire et les habitants, structuration professionnelle, innovation artistique ou culturelle.

Le secteur des pratiques amateurs continuera à faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront toujours encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Dans le cadre croisé de la politique d'éducation artistique et de réussite éducative, le Conservatoire poursuivra le projet DEMOS d'éducation musicale à vocation sociale, en partenariat avec la Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.

La présence artistique sur l'espace public se poursuivra, avec la programmation de spectacles dans le cœur de ville et les quartiers, et des installations pérennes ou événementielles d'œuvres d'art.

Les investissements concerneront notamment :

- L'acquisition des locaux de la Caisse d'Epargne, 1^{ère} partie visible permettant d'avancer le projet de rénovation complète et l'agrandissement du site historique du Conservatoire de musique, danse, théâtre
- Le lancement des études qui conduiront à l'implantation d'une nouvelle salle des Musiques actuelles sur le site d'Interives
- La restauration et la mise en valeur des statues qui ornent les espaces publics de la ville
- L'acquisition d'un véhicule adapté au transport, particulièrement des œuvres d'art des Musées
- La poursuite de travaux au sein du Théâtre Gérard Philipe
- Un important programme portant sur les monuments historiques
- Des subventions d'équipement pour les associations conventionnées

Les principaux événements et animations prévus en 2023 :

L'évènementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2023 sera marquée par :

- La 11^e édition du Festival de Loire,
- Les Fêtes de Jeanne d'Arc
- L'animation des quais
- Les festivités du 14 juillet
- La Rentrée en Fête des associations
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis ou la coupe du Monde féminine de sabre
- Le Marché de Noël
- Les Commémorations
- Les Journées européennes du Patrimoine et les manifestations du service Ville Art et Histoire